



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 6 JANVIER 2005

**Présents** : Mr RAOULT (Maire), Mme PORTAL, Mrs SALLE, BODIN, Mme LOPEZ, Mr SULPIS, Mmes LE COCQUEN, de GUERRY, Mrs OURNAC, DE BOCK (Maires Adjoints), Mrs COSTA DE OLIVEIRA, LE BRAS, Mmes LETANG, BENOIST, Mrs DESPERT, ACHACHE, PITON, Mme GRENTE, Mr GRANDIN, Mme BRUNEAU-LEBIGOT, GABEL, Mr CACACE, Mme DEJIEUX, Mr GENESTIER, Mme CAVALADE, Mrs LAPIDUS et RIVATON (Conseillers Municipaux).

**Absents** : Mme FRIEDEMANN, Mme ANGENAULT (pouvoir à Mr BODIN), Mmes BORGAT-LEGUER, GRABOWSKI, Mrs PRIGENT et Mme GIZARD (pouvoir à Mme PORTAL).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Article L 2121-15, Madame Christelle BRUNEAU-LEBIGOT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire, avant d'ouvrir la séance, demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de la catastrophe survenue, le Dimanche 26 Décembre 2004, en Asie du Sud-Est.

### 1.1 VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 3 000 00 € EN FAVEUR DE LA CROIX ROUGE - RÉFUGIÉS DU SUD-EST ASIATIQUE.

Monsieur Le Maire présente le projet de délibération.

L'Asie du Sud-Est a été frappée, Dimanche 26 Décembre 2004, par un tremblement de terre sous-marin. Cette catastrophe représente un phénomène naturel unique et le raz de marée, consécutif au séisme, a touché des pays très éloignés géographiquement et causé plus de 150 000 victimes.

L'ampleur des destructions humaines et matérielles est sans précédent. Les Associations humanitaires et les ONG arrivent sur le terrain des 12 pays concernés et commencent à peine à pouvoir évaluer les besoins des populations sinistrées.

Au-delà de l'impact immédiat du "tsunami", il y a maintenant un risque de catastrophe secondaire, lié à la pénurie d'éléments essentiels à la survie tels que l'eau, la nourriture, les abris et les soins.

**CONSIDERANT** que devant une situation aussi désastreuse, tant sur le plan humain que matériel, la Ville du Raincy souhaite apporter son aide,

**CONSIDERANT** le mouvement international de solidarité auquel la Ville du Raincy souhaite s'associer,

**CONSIDERANT** qu'à titre exceptionnel il peut être accordé une subvention de 3 000,00 € au profit de la Croix Rouge Française - Réfugiés du Sud-Est Asiatique  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Monsieur Le Maire précise que cette subvention est la plus importante, attribuée pour ce genre de sinistre exceptionnel.*

*Il indique que le choix s'est porté sur la Croix Rouge parce qu'il s'agit d'une organisation largement représentée dans la quasi totalité des pays, qu'elle est très présente sur les territoires sinistrés depuis le début de la catastrophe et, enfin, que son action est très reconnue.*

*Il souligne que cette séance du Conseil Municipal se tient sans que la commission des Finances se soit préalablement réunie mais compte tenu de la situation effroyable subie par les pays d'Asie du Sud-Est, il y a urgence à débloquer les crédits en faveur de la Croix Rouge. Aussi, Monsieur Le Maire précise que la Délibération relative à cette subvention sera adressée à la Sous-Préfecture dès le 7 Janvier 2005 afin que le mandat soit établi dès la fin de semaine.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à la Croix-Rouge- Réfugiés du Sud-Est Asiatique afin de participer aux actions de secours mises en place en Asie.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le compte des subventions exceptionnelles 020 - 6745 du Budget Primitif 2005, ce compte étant lui-même abondé par le chapitre des dépenses imprévues 022.

Le second point inscrit à l'ordre du jour de la convocation de ce Conseil Municipal Extraordinaire concerne **LA COLLECTE DE MEDICAMENTS ET DE FONDS, SUR LA COMMUNE, ORGANISÉE DU 3 AU 10 JANVIER 2005 ET LA PARTICIPATION DE LA VILLE DU RAINCY A LA RECONSTRUCTION D'UN DISPENSAIRE AU SRI LANKA.**

*Monsieur Le Maire fait part de deux initiatives de la Municipalité :*

- *mise en place d'une urne, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, destinée à recevoir les dons des particuliers en faveur des ONG telles que la Croix Rouge et Médecins Sans Frontière. Chaque personne se voit remettre un récépissé en échange de son don.*
- *collecte de médicaments, en Mairie (rez-de-jardin), qui seront ensuite triés et remis à Pharmaciens Sans Frontière.*

*L'urne est alimentée chaque jour. En revanche, la collecte des médicaments connaît moins d'engouement. Monsieur Le Maire indique aux Membres du Conseil qu'il leur appartient de relayer largement l'information relative à cette collecte, notamment auprès du corps médical et des pharmaciens de la commune.*

*Pour ce qui est de la participation de la Ville du Raincy à la reconstruction d'un dispensaire au SRI LANKA, Monsieur Le Maire précise que le choix s'est porté sur ce pays en particulier parce qu'il s'agit du pays le plus pauvre touché par les conséquences du raz-de-marée et qu'il a subi beaucoup de dommages.*

*Par ailleurs, la communauté Tamoul souhaite une reconstruction rapide.*

*Donc l'idée qui est proposée à l'Assemblée Délibérante est d'associer la Ville du Raincy à d'autres collectivités territoriales, notamment en Seine-Saint-Denis, pour participer à la reconstruction d'un dispensaire au Sri Lanka.*

*Un contact pourrait être pris avec l'Ambassadeur pour le choix d'un site ou d'un projet à réaliser à moyen terme.*

*Une autre hypothèse consisterait à demander à la Fondation de France d'ouvrir un compte commun à plusieurs collectivités pour parrainer ce projet de reconstruction.*

*Monsieur Le Maire fait savoir qu'il n'y aura pas de vote sur ce point, qu'il s'agit d'un accord de principe pour une action future et que, pour le moment, il n'y aura pas d'inscription au Budget. Il propose ensuite de revenir sur l'avancement du projet de parrainage humanitaire au cours d'une prochaine séance du Conseil Municipal.*

*Il précise toutefois que le coût de reconstruction d'un dispensaire a été évalué, par Médecins Sans Frontière, à 200 000.00 €.*

*Monsieur RIVATON informe d'un don de 500,00 € fait par la société raincéenne LAB MUSIC EXPANSION, dont il est le représentant légal, en faveur de la reconstruction de ce dispensaire.*

*Monsieur COSTA DE OLIVEIRA informe d'un don de 500,00 € fait par la Communauté Portugaise du Raincy, toujours en faveur de la reconstruction du dispensaire.*

*Monsieur Le Maire clôt la réunion en remerciant tous les Élus mais aussi tous les Raincéens de leur élan de solidarité.*

Fin de la séance : 21 h 40.

Éric RAOULT  
Ancien Ministre  
Maire du Raincy  
Vice Président de l'Assemblée Nationale